



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 47832

Texte de la question

M. Jacques Barrot attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les problèmes posés aux usagers par l'allongement des délais d'attente pour passer l'examen du permis de conduire. Dans certains départements, comme la Haute-Loire, les délais sont de plus en plus longs, de l'ordre de trois à six mois. Il lui demande comment il entend remédier à cette situation et si l'embauche de nouveaux inspecteurs du permis de conduire ne serait pas de nature à mettre fin à des difficultés, qui sont de plus en plus mal ressenties par les familles des candidats et les candidats eux-mêmes.

Texte de la réponse

Il est exact que la situation en matière de places d'examen sur l'ensemble du territoire a été difficile au premier semestre de l'année 2000, en raison essentiellement d'une augmentation importante de la demande en examens du groupe poids lourds et motocyclettes (respectivement + 12 % et + 10 %). Dans ces conditions, toutes les dispositions ont été prises au plan local pour une concentration de l'activité des inspecteurs sur les seuls examens. Au niveau de l'attribution en places d'examen, les efforts déployés se sont traduits, sur le premier semestre de l'année, par une augmentation de 14 % dans la catégorie moto et de 16 % dans les catégories du groupe poids lourds (transport de marchandises et transport en commun de personnes), par rapport à la même période de l'année 1999. Ces chiffres témoignent de la détermination des agents du service public à faire le maximum pour répondre, autant que faire se peut, aux attentes des candidats. S'agissant de l'effectif des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière, 30 postes supplémentaires ont été créés par le budget 2000. Ces nouveaux inspecteurs (52, si l'on tient compte des recrutements pour remplacer les départs à la retraite) ont été recrutés début avril et sont en cours de formation à l'Ecole nationale de sécurité routière et de recherche de Nevers. Ils recevront leur affectation définitive au 1er janvier 2001. L'effort entrepris en 2000 au niveau des effectifs sera amplifié, le comité interministériel de sécurité routière du 25 octobre ayant en effet décidé la création de 230 postes entre 2001 et 2003. Dès 2001, comme le prévoit le projet de budget 2001, 77 postes supplémentaires d'inspecteurs et de délégués au permis de conduire seront créés.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Barrot](#)

Circonscription : Haute-Loire (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47832

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 2000, page 3641

Réponse publiée le : 29 janvier 2001, page 666